

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 9 juillet 2020

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 juillet 2020, à 20 heures, au gymnase de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2020
6. Convention - Services animaliers – SPA de Québec
7. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – SPA de Québec
8. Ajout de deux bâtiments agricoles à l'Inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans
9. Autorisation de signature – Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Addenda numéro 1
10. Autorisation de signature – Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis - Québec, région gourmande
11. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement
12. Embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie et civile
13. Plan d'action pluriannuel de coopération Marennes-Hiers-Brouage
14. Adoption des dépenses du mois de juin 2020
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

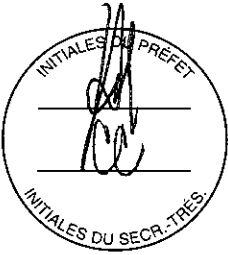
### 2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

#### Résolution 2020-07-94

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2020-07-95



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- du report du point 12 à une séance ultérieure ;
- de l'ajout des points :
  - 16.1 Contrat de service entre la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et la MRC ;
  - 16.2 Autorisation de signature – Avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale ;

le point 16. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2020

#### Résolution 2020-07-96

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2020, tel que déposé.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2020

#### 5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2020 (page 2)

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation avait octroyé un premier prêt de 39 474 \$ à la MRC pour la création du Programme d'aide d'urgence aux PME, lequel avait été rapidement écoulé. À la suite de revendications de la part de la MRC, le ministre lui a accordé un second prêt de 84 110 \$. Le Comité express créé spécifiquement pour l'octroi des prêts aux entreprises s'est réuni le 3 juillet dernier et a pu répondre à l'ensemble des besoins de financement exprimés par les entreprises.

#### 6. PRMH – Octroi d'un contrat – Identification et caractérisation (p. 2)

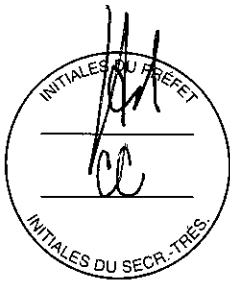
La rencontre de démarrage a eu lieu le 23 juin dernier.

### 6• Convention – Services animaliers – SPA de Québec

#### Résolution 2020-07-97

**Attendu que** le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38-002) est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

**Attendu que** la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) a déposé une offre de services à la MRC de L'Île-d'Orléans pour le maintien d'un service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques des six municipalités de l'Île ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** les municipalités de Sainte-Pétronille, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-François-de-L'Île-d'Orléans ont signifié leur volonté d'accepter les services offerts par la SPA ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser le préfet, M. Harold Noël et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention pour services animaliers de la Société protectrice des animaux de Québec, pour le maintien d'un service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques des municipalités de Sainte-Pétronille, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, moyennant des honoraires annuels de 10 618 \$, lesquels seront partagés entre lesdites municipalités.

### 7• Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – SPA de Québec

#### Résolution 2020-07-98

**Attendu que** le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38-002) est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

**Attendu que** la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) a déposé une offre de services à la MRC de L'Île-d'Orléans pour le recensement et la gestion de la vente des licences de chiens des six municipalités de l'Île ;

**Attendu que** les municipalités de Sainte-Pétronille, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-François-de-L'Île-d'Orléans ont signifié leur volonté d'accepter les services offerts par la SPA ;

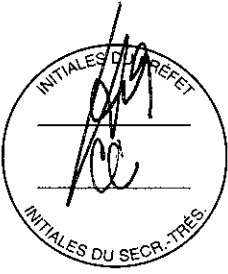
**En conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Harold Noël et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention concernant le recensement et la gestion de la vente des licences de chiens des municipalités de Sainte-Pétronille, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, les frais étant répartis entre lesdites municipalités

### 8• Ajout de deux bâtiments agricoles à l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans

#### Résolution 2020-07-99

**Considérant que** la grange du 2270, chemin Royal à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans ne figure pas dans l'inventaire du patrimoine agricole de l'Île d'Orléans ;

**Considérant que** la résidence du 4153, chemin Royal à Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans est listée dans l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans, mais que le fournil situé sur la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

même propriété ne figure pas dans l'inventaire du patrimoine agricole de l'Île d'Orléans ;

**Considérant que** ces deux bâtiments agricoles ont fait l'objet d'une évaluation patrimoniale positive par les professionnels du ministère de la Culture et des Communications et de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Considérant** la restauration de ces deux bâtiments agricoles selon les exigences en vigueur ;

**Considérant que** pour avoir accès au Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC, il faut que les propriétés soient listées dans l'inventaire du patrimoine bâti ou dans l'inventaire du patrimoine agricole de l'Île d'Orléans ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'inscrire à l'inventaire du patrimoine agricole de l'Île d'Orléans :

- La grange du 2270, chemin Royal à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans ;
- Le fournil du 4153, chemin Royal à Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans.

### 9• Autorisation de signature – Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Addenda numéro 1

#### Résolution 2020-07-100

**Attendu que** l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale a été signée le 20 août 2018 entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

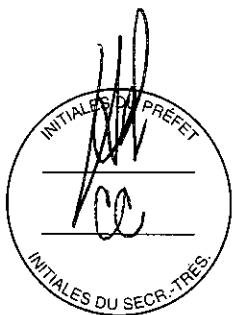
**Attendu que** les représentants du Gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, le 30 octobre 2019 ;

**Attendu qu'en** vertu dudit Partenariat, les sommes accordées en 2021-2022 pour le Fonds de la région de la Capitale-Nationale sont reconduites pour les exercices gouvernementaux 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

**Attendu que** les parties souhaitent apporter des modifications à cette Entente par le biais de l'Addenda numéro 1 ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de désigner le préfet de la MRC, M. Harold Noël, pour signer l'Addenda numéro 1 de l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans.

### 10• Autorisation de signature – Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis – Québec, région gourmande



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2020-07-101

**Considérant que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Considérant que** le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

**Considérant que** la MRC de l'Île d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Considérant** qu'une somme de 10 150 \$ a été accordée à *Québec, région gourmande* à la suite d'une demande de financement pour le projet de *Capsules vidéo, photos promotionnelles et stratégie de diffusion*, dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis ;

**Sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale de la MRC de L'Île-d'Orléans, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans, et de la ville de Québec :

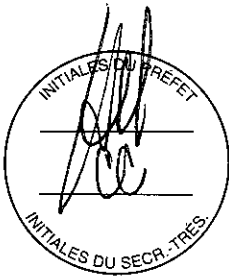
- à déposer une demande d'aide financière pour le projet de *Capsules vidéo, photos promotionnelles et stratégie de diffusion*, dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis ;
- à signer l'entente à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans pour le financement dudit projet.

### 11• Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement

Nous avons reçu 21 candidatures. Le comité de sélection, composé du responsable du service de l'aménagement du territoire et la directrice générale de la MRC, a rencontré quatre (4) candidats via l'application Zoom. Il recommande la candidature de Pascal Ouellet au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

### Résolution 2020-07-102

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. Pascal Ouellet à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 12• Embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie et civile

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 13• Plan d'action pluriannuel de coopération Marennes-Hiers-Brouage

#### Résolution 2020-07-103

**Considérant** que la MRC de L'Île-d'Orléans et la Communauté de communes du bassin de Marennes sont engagées dans un projet de coopération depuis 2013 ;

**Considérant que**, pour un nouveau programme pluriannuel de coopération, quatre (4) thèmes de travail ont été retenus par le Conseil des maires, soit :

- Histoire et patrimoine liés à la Nouvelle-France ;
- Zones humides, interface littoral, gestion de l'eau et changements climatiques ;
- Patrimoine maritime et valorisation des métiers du littoral ;
- Agriculture, agro-tourisme et achat local.

**Considérant qu'**un projet de Plan d'action pluriannuel de coopération 2021-2023 a été coordonné par Sylvaine Courant dans le cadre de son mandat à la MRC de janvier à juin 2020, en collaboration avec l'équipe de la MRC et plusieurs partenaires de l'Île d'Orléans ;

**Considérant que** ledit projet de Plan d'action a été déposé auprès du Conseil des maires de l'Île d'Orléans ;

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adhérer au projet de Plan d'action pluriannuel de coopération 2021-2023 tel que préparé par Sylvaine Courant et de le signifier aux élus de la Communauté de communes du bassin de Marennes.

### 14• Adoption des dépenses du mois de juin 2020

#### Résolution 2020-07-104

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2020, lesquelles s'élèvent à 483 643,85 \$.

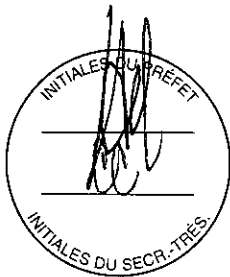
### 15• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

### 16• Varia

#### 16.1 Contrat de service entre la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et la MRC

#### Résolution 2020-07-105



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** la création d'un poste de responsable des communications et chargé de projet à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

**Considérant** la possibilité d'avoir accès à cette ressource pour l'équivalent de 20 heures par mois ;

**Considérant** le projet d'Entente de partage des coûts liés à l'embauche du responsable des communications et chargé de projet déposé par la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

**Sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- De signifier à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans que la MRC souhaite mettre fin au contrat de services signé par les deux parties en septembre 2018 et portant sur la fourniture d'une ressource régionale ;
- De désigner le préfet, M. Harold Noël et la directrice générale de la MRC, Mme Chantale Cormier, pour signer l'Entente de partage des coûts liés à l'embauche du responsable des communications et chargé de projet, tel que déposé.

### 16.2 Autorisation de signature – Avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale

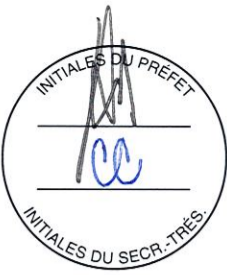
#### Résolution 2020-07-106

**Attendu que** le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de l'Île d'Orléans, de la Côte-de-Beaupré, de la Jacques-Cartier, de Portneuf et le Conseil de la Culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches ont signé l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale en octobre 2019 ;

**Attendu qu'**en vertu de la clause 13 de l'Entente, des modifications peuvent être apportées et doivent faire l'objet d'une entente écrite entre les parties (avenant) ;

**Attendu qu'**il y a lieu de modifier ladite Entente afin d'ajouter de nouvelles contributions de la MRC de La Jacques-Cartier, en appariement avec le CALQ, pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023 ;

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de désigner le préfet de la MRC, M. Harold Noël et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer l'Avenant à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 17• Période de questions

Elle débute à 20h26 et se termine à 20h28.

### 18• Levée de la réunion

#### Résolution 2020-07-107

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h29.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 5 août 2020 à 20h au gymnase de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

Chantale Cormier  
Directrice générale

Harold Noël  
Préfet